



Contenu du programme

Formation du 03 octobre 2019

Le contentieux des voies d'exécution en procédures collectives (Aspects théoriques et pratiques)

Thème général

Procédures collectives et Droit de l'environnement.

L'objectif global de la formation

L'objectif de la formation est de présenter la spécificité des voies d'exécution en matière de procédures collectives. Cette démarche qui s'inscrit dans une finalité pratique s'appuie sur des décisions de jurisprudence et l'analyse de situations concrètes.

Les objectifs pédagogiques

Comprendre la finalité et le régime des règles propres au traitement des entreprises en difficulté et leur articulation avec le droit commun des voies d'exécution.

Le public concerné

AJ / MJ et leur collaborateur.
Professionnels non AJ / MJ.

Les prérequis

Connaissance du droit des procédures collectives et des règles générales des voies d'exécution

Les méthodes et moyens pédagogiques

- Face à face pédagogique de 4h30 heures

- Présentation des textes et réalisation de schémas pour faciliter l'explication des règles des procédures collectives et des voies d'exécution
- Support pédagogique fourni aux stagiaires.

Les modalités évaluation

Mise en application des règles à partir des questions des participants et de cas pratiques ; réflexion commune sur les retours d'expérience.
Evaluation des connaissances acquises sous forme de QCM

Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

Le contenu détaillé de la formation

1 / Arrêt des voies d'exécution en cours (1h30)

- Les créanciers concernés
- Les biens concernés
- Les procédures concernées
- Les voies d'exécution
- Les procédures de distribution

2 / Remise en cause des voies d'exécution en période suspecte (30 mn)

- Nullité des voies d'exécution forcée

- Nullités des saisies conservatoires
- Arrêt des inscriptions de sûretés judiciaires

3 / Mesures d'exécution pratiquées après l'ouverture d'une procédure collective (45 mn)

- Contre le débiteur
- Par le débiteur

4 / Les mesures conservatoires contre les cautions et les dirigeants (1h)

QCM. – Bilan et questionnaire.
(30mn)

La qualité précise du formateur

Olivier STAES

Maître de conférences à l'université
Toulouse – Le Capitole

Le nombre de participants

20 maximum

Le montant du coût / jour

AJ / MJ 300€.

Collaborateurs 180€.

Professionnels non AJ / MJ 400€